



Aménagement et Environnement de la Boucle.
Le Vésinet, Croissy, Le Pecq

En Direct d'AEB

7 Janvier 2009

1) La place du projet des terrains de l'Hôpital dans les documents régissant l'urbanisation au Vésinet.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Le POS est le document qui fixe les règles d'urbanisme d'une commune. Celui du Vésinet date de 1979 et a été révisé en 1992, modifié en 1993 et 2000. Il y a eu une révision simplifiée en 2005.

Une révision simplifiée du POS est envisagée par la mairie pour prendre en compte le futur aménagement des terrains de l'Hôpital, l'alternative étant le passage à un PLU, qui serait beaucoup plus longue. Cette révision doit être impérativement engagée avant le 31/12/2009, car passé cette date, cette procédure ne sera plus possible. En effet, après cette date, la révision du POS conduit forcément à un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La Ville a mis en chantier l'élaboration d'un PLU qui devrait être achevé en 2011.

Ce nouveau PLU va définir les principes d'évolution de la commune en matière d'environnement, de cadre de vie, de logements et d'équipements publics. Le PLU sera beaucoup plus prospectif que l'ancien POS en matière de développement économique et social. Il s'inscrira dans une démarche de développement durable et de protection de l'environnement et il dressera pour la décennie à venir les grandes orientations du devenir de la commune. Il incorporera le projet d'urbanisation des terrains de l'hôpital. Il sera complété par la ZPPAUP (voir ci-dessous) qui imposera un certain nombre de contraintes sur l'aspect qualitatif.

La ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) :

Ce document est un outil de protection et de mise en valeur du patrimoine du Vésinet qui se présentera comme le volet qualitatif du PLU.

La prise en compte du projet d'urbanisation des terrains de l'Hôpital dans la ZPPAUP pose un problème de délai car les études de cette ZPPAUP doivent être finalisées en 2009 alors que le projet est à peine ébauché. Comment définir les éléments à protéger?

La solution actuellement retenue par la mairie consiste à prévoir une zone spécifique à ce projet. Des réflexions sont en cours par exemple sur les aménagements à apporter au mur extérieur qui longe la rue de l'Ecluse et le Chemin de Ronde, mur qui est inscrit ou protégé selon les endroits. Une option serait d'ouvrir des brèches avec grilles dans des axes ouvrant sur des perspectives ainsi que des ouvertures piétonnes.



**Aménagement et Environnement de la Boucle.
Le Vésinet, Croissy, Le Pecq**

La ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) :

Pour l'aménagement des terrains, la municipalité a retenu le principe de la création d'une ZAC. Cette procédure consiste essentiellement à déléguer à un aménageur l'ensemble de l'opération. Les équipements collectifs nécessaires sont pris en charge et l'aménageur charge un ou plusieurs promoteurs des opérations de construction immobilières.

Cette procédure comporte une étude d'impact permettant l'expression des habitants concernés.

L'étude préliminaire de circulation :

En l'état actuel des réflexions, le projet envisagé par la mairie comporte une voie de circulation principale dans le parc avec une entrée au Nord (sur la placette actuelle) et l'utilisation des voies déjà existantes. Une sortie est prévue à l'Est (face à la rue des Gabillons à Croissy) ainsi qu'au Sud.

Seules des circulations « douces » (allées piétonnes, pistes cyclables) sont envisagées côté Ouest.

2) La vie de l'Association

❖ **Participation dans le cadre du CADEB** (Collectif des Associations de l'Environnement de la Boucle) **à la réunion avec Christian Murez, Président de la CCBS** (Communauté de Communes de la Boucle de la Seine) **le 11/12/2008 :**

Cette réunion à laquelle participaient l'ensemble des associations membres du CADEB avait pour objet de faire le point sur les différents projets d'aménagement de la Boucle (Schéma de cohérence territorial, Plan local de déplacement, Agenda 21.).

A noter que le projet des terrains de l'Hôpital n'est pas de la compétence communautaire.

3) Les actions à venir:

- Poursuite des rencontres avec les responsables Vésigondins : Urbanisme, Site et Environnement, Circulation.

- Rencontre avec la mairie du Pecq, l'EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines)...

- Organisation d'une réunion d'information le Mercredi 11 février à 20h30, salle de conférences de la Mairie du Vésinet.

Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour travailler sur le projet. N'hésitez pas à nous contacter à : contact@aeb-parcimperial.fr

L'équipe communication

